

## **PRINCIPALE RESPONSABILITE DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **Président ◀**

Présider les réunions et assemblées, en diriger les débats  
Représenter l'Association dans ses actes officiels

### **Vice-président**

Exercer tous les pouvoirs et devoirs du Président en son absence

### **Secrétaire ◀**

Rédiger les procès-verbaux des assemblées et des réunions

### **Trésorier**

Faire la comptabilité de l'Association

### **Directeur au Développement culturel**

Organiser les exposés techniques ou autres événements culturels

### **Directeur à la publicité ◀**

Informers les médias locaux des activités de l'Association

### **Directeur aux expositions ◀**

Être membre d'office des comités formés par le Conseil pour l'organisation des expositions décidées par le Conseil d'administration; le Directeur pourra déléguer à un adjoint du comité la gestion d'une exposition

### **Directeur au recrutement**

Veiller au renouvellement des inscriptions des membres

### **Directeur à la formation**

Organiser des activités de formation

### **Directeur au journal ◀**

Préparer le journal de l'Association « Babill'AAPARS »

### **Directeur au développement des artistes professionnels ◀**

Organiser des activités de formation pour les membres professionnels

### **Relationnistes ◀**

Transmettre l'information sur les activités de l'Association aux membres